

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 avril 2022**

Convocation : 8.04.2022

Affichage : 8.04.2022

Nombre de conseillers en exercice : 13 – Présents : 8 – Votants : 12 – Absents : 5

L'an deux mil vingt-deux, le 15 avril 2022 à dix-sept heures dix, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Vladimir FELICIJAN, premier adjoint.

Présents :

M. Christian AUBERT, M. Jean-Claude CORNET, M. Vladimir FÉLICIJAN, M. Michel GRIMOIN, Mme Evelyne LAMANDÉ, M. Michel LAQUAY, Mme Maryse MONNIER, Mme Clairette SOHIER,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. Alain SCRIBE a donné procuration à M. Jean-Claude CORNET
Mme Aude LELIÈVRE a donné procuration à Mme Clairette SOHIER
M. Michel NOSTRADAMUS a donné procuration à M. Christian AUBERT
M. Gérard POUCHAIN a donné procuration à Mme Evelyne LAMANDÉ.
Mme Marion HOTTIN

Mme Evelyne LAMANDÉ a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 mars 2022 :

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé, à l'unanimité, par les conseillers municipaux.

2022-31 : Délibération concernant le vote des taux des taxes locales pour l'année 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur le 1^{er} adjoint invite les membres du conseil municipal à procéder au vote des taux des taxes directes locales en les maintenant au niveau de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des voix, décide d'appliquer aux deux taxes directes locales les mêmes taux qu'en 2021, à savoir :

-Taxe foncière-propriétés bâties	22,51%
-Taxe foncière-propriétés non bâties	6,95%

2022-32 : Vote du budget principal 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur le 1^{er} adjoint invite les membres du conseil municipal à procéder au vote du budget principal 2022.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal vote le budget primitif de l'exercice 2022, se présentant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	631 348,47€
RECETTES	1 050 752,48€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Equilibrée en dépenses et en recettes : 2 103 196,15€

2022-33 : Aucune délibération**2022-34 : Vote du budget camping 2022**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur le 1^{er} adjoint invite les membres du conseil municipal à procéder au vote du budget camping 2022.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal vote le budget primitif de l'exercice 2022, se présentant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	279 862,88 €
RECETTES	279 862,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Equilibrée en dépenses et en recettes : 55 728,03 €

2022-35 : Vote du budget assainissement 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur le 1^{er} adjoint invite les membres du conseil municipal à procéder au vote du budget assainissement 2022.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal vote le budget primitif de l'exercice 2022, se présentant ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES	302 337,55 €
RECETTES	302 337,55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Equilibrée en dépenses et en recettes : 377 544,72 €

2022-36 : Projet de requalification de la place Sir Alexander Stanier et de la valorisation de sa traversée par la RD 514.

**Demande de subvention au titre du programme FEDER FTJ NORMANDIE
« Aménagement et requalification d'espaces publics »**

En l'absence de Monsieur le Maire pour raisons médicales, Mme Evelyne Lamandé informe le conseil municipal sur l'avancement du projet de requalification du cœur de bourg et détaille les subventions obtenues depuis la dernière réunion :

- Prorogation par le Conseil Départemental du Calvados de l'aide accordée en 2019, soit 67 200 €,
- Aide de l'État au titre de la DETR : 413 934 €

Puis, Mme Lamandé fait savoir que la Région Normandie a lancé un appel à projets de développement territorial dans zones non urbaines appelé « Aménagement et requalification d'espaces publics » dans le cadre du programme 2021-2027 FEDER FSE+FTJ.

Le projet d'aménagement du centre bourg d'Asnelles permet à la commune de se porter candidate.

Madame Lamandé détaille le plan de financement prévisionnel actualisé de l'opération, et précise que le montant de la subvention demandée dans le cadre de ces fonds européens sera d'un montant de 246 521€ HT sur un montant total de l'opération de 1 430 146 € HT.

Le reste à charge de la commune après obtention des diverses aides financières, est estimé à 20% du coût HT, soit 285 496 €, qui seront répartis sur les budgets 2021/2022/2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de requalification du centre bourg et son plan de financement,

AUTORISE le monsieur le Maire à

- solliciter une aide financière auprès de la Région Normandie au titre des fonds européens FEDER pour la réalisation du projet,
- engager les dépenses,
- réaliser le projet.

Tous les points ayant été délibérés, la séance est close à 18h00.

Asnelles, le 15 avril 2022

Le Maire, Alain SCRIBE



LISTE DES CONSEILLERS PRÉSENTS ET SIGNATURES

M. Jean-Claude CORNET	
Mme Evelyne LAMANDÉ	
M. Christian AUBERT	
Mme Clairette SOHIER	
M. Michel LAQUAY	
M. Michel GRIMOIN	
Mme Maryse MONNIER	
M. Vladimir FELICIJAN	